



## Les partenariats public-privé dans le secteur de l'eau en zone urbaine

**Pourquoi les décideurs s'intéressent-ils aux partenariats public-privé ?**

**Que désigne-t-on par partenariats public-privé ?**

**Où en est la pratique des partenariats public-privé ?**

**Quels sont les principaux obstacles aux partenariats public-privé dans le monde en développement ?**

**Quelles sont les perspectives de développement des partenariats public-privé dans le secteur de l'eau en zone urbaine ?**

**Pour plus d'information**

**Autres lectures**

**Où nous contacter ?**

### Pourquoi les décideurs s'intéressent-ils aux partenariats public-privé ?

Le secteur de l'eau en zone urbaine impose des choix économiques et politiques difficiles aux pouvoirs publics. Sans aucun doute, la mise en place de services de distribution d'eau et d'assainissement a permis de faire reculer les maladies d'origine hydrique, entre autres progrès sanitaires. La gratuité ou le faible coût de l'accès à l'eau a aussi encouragé une multiplicité d'autres usages, de l'arrosage des pelouses au lavage des voitures. En même temps, ce secteur pâtit d'une longue histoire de sous-tarification et d'une opposition à la tarification au coût complet pour des raisons éthiques et sociales. De ce fait, nombre de décideurs publics se sont montrés peu empressés à reconnaître que l'eau est une ressource naturelle limitée et un bien économique, un produit dont le prix de marché doit refléter le coût de fourniture et la valeur réelle pour la société.

Cette situation a pour corollaire que, faute d'une extension suffisante, d'un entretien régulier et d'une conception adéquate, les réseaux de distribution d'eau sont souvent exploités de manière inefficace et les services ne sont pas fiables. Les catégories pauvres de la population des pays en développement, en particulier, n'ont fréquemment pas accès aux services publics d'eau. C'est ainsi qu'aujourd'hui plus de 1,1 milliard d'habitants de la planète n'ont pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards à des infrastructures sanitaires de base. Réduire ces chiffres de moitié d'ici à 2015 : tel est l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 par la communauté internationale.

Pour nombre de pays en développement et d'économies en transition, il est vital d'améliorer la distribution et l'assainissement de l'eau en zone urbaine. Dans les pays de l'OCDE, les besoins d'investissement vont croître considérablement au cours des prochaines années, exigeant une plus grande efficacité grâce à une meilleure gestion ainsi que le recours à de nouvelles sources d'investissement. Dans l'Union européenne, par exemple, le montant des dépenses annuelles consacrées aux services d'eau et d'assainissement s'élève actuellement à près de 75 milliards d'USD, et les investissements devraient augmenter de 7 % par an dans un avenir prévisible<sup>1</sup>. D'après le rapport qu'a présenté le Groupe de travail international sur le financement des infrastructures de l'eau, présidé par Michel Camdessus, lors du Troisième Forum mondial de l'eau tenu à Kyoto en 2003, les dépenses annuelles consacrées aux services d'eau

1. Owen, David Lloyd, (2002) *The European Water Industry - Market Drivers and Responses*, CWC Publishing, Londres

**Tableau 1. Matrice 1 : Répartition des compétences public-privé selon les différentes formules de participation du secteur privé dans les services d'eau**

	Fixation des normes de performance	Propriété des actifs	Investissements	Conception et construction	Exploitation	Perception des redevances d'utilisation	Supervision des performances et des redevances
Fourniture entièrement publique	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Investissement passif privé	Rouge	Rouge	Rose	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Contrats de conception et de construction	Rouge	Rouge	Rouge	Blanc	Rouge	Rouge	Rouge
Contrats de service	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Blanc	Rouge	Rouge
Coentreprises	Rouge	Rose	Rose	Rose	Rose	Rose	Rouge
Construction, exploitation, transfert	Rouge	Rouge	Blanc	Blanc	Blanc	Rouge	Rouge
Contrats de concession	Rouge	Rouge	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Rouge
Investissement passif public	Rouge	Blanc	Rose	Blanc	Blanc	Blanc	Rouge
Fourniture entièrement privée	Rouge	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	Rouge

Code couleur: Rouge = compétence du secteur public - Rose = compétences partagées entre public et privé - Blanc = compétence du secteur privé

Source : Yale-UNDP Partnerships Program 1998

Source : OCDE, (2000), Global Trends in Urban Water supply and Waste Water Financing and Management : Changing roles for the Public and Private Sector, Paris

dans les pays en développement, qui s'élèvent actuellement à 75 milliards d'USD, devront être portées à près de 180 milliards d'USD si l'on veut réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement<sup>2</sup>. Or ce montant sera difficile à atteindre avec un financement uniquement public, le budget des États comme l'aide publique au développement (APD) ayant récemment accusé une tendance à la baisse. Certains gouvernements se tournent de plus en plus souvent vers le secteur privé pour trouver des partenaires susceptibles de leur offrir l'accès à deux ressources clés : (1) des systèmes de gestion et des solutions techniques optimisés, et (2) des investissements privés. ■

## Que désigne-t-on par partenariats public-privé ?

L'expression "partenariats public-privé" désigne tout type d'accord (partenariat) entre acteurs publics et privés. Ils ne doivent pas être confondus avec les opérations de privatisation où la gestion et la propriété des infrastructures d'eau sont transférées au secteur privé. Il existe une grande diversité de formules pour assurer la participation du secteur privé à l'amélioration des performances des systèmes d'eau et d'assainissement. Certaines consistent à laisser l'exploitation (et la propriété) aux mains du secteur public, mais à faire participer le secteur privé à la conception et à la construction des infrastructures.

2. Groupe de travail international sur le financement des infrastructures de l'eau, Financer l'eau pour tous (2003), Paris.

D'autres formules font intervenir des acteurs privés dans la gestion, l'exploitation et/ou le financement des actifs. Elles impliquent donc une répartition variable des compétences entre secteur public et secteur privé dans la fourniture des services.

Toutefois, dans toutes ces formules, les autorités publiques conservent un rôle de supervision et doivent en définitive veiller à la satisfaction des besoins des usagers. Elles restent responsables en dernier ressort de la définition et de l'application des normes de performance. De par la situation de monopole naturel local qui caractérise le secteur de l'eau, celui-ci doit faire l'objet d'une stricte réglementation de façon à assurer le respect des normes de performance et la protection des intérêts des consommateurs. ■

### Où en est la pratique des partenariats public-privé ?

Dans certains pays de l'OCDE, des partenariats public-privé sont en place depuis plus d'un siècle dans le secteur de l'eau, et beaucoup d'autres pays membres recourent à cette formule depuis plus de dix ans. Dans le secteur de l'eau en zone urbaine, les partenariats public-privé revêtent la forme de contrats d'affermage ou de concession, dans le cadre desquels une autorité publique conserve la propriété du réseau et le secteur privé gère et exploite les services. Toutefois, il existe un large éventail de dispositifs qui vont d'une participation relativement limitée du secteur privé, prenant la forme par exemple de contrats de conception et de construction (ce qui est le cas dans la plupart des pays de l'OCDE) à la privatisation totale des actifs et de la gestion des entreprises de l'eau (en Angleterre et au Pays de Galles essentiellement).

En France, par exemple, les réseaux de distribution sont sous contrôle public, mais la gestion des services d'eau est assurée par les deux secteurs, public et privé. Les collectivités locales assument le rôle de régulateur économique. Au Royaume-Uni, en revanche, les réseaux et la gestion sont privatisés, tandis qu'un organisme indépendant, l'Office of Water Services (Ofwat) assure la régulation économique. A l'instar de beaucoup d'autres pays de l'OCDE, les États-Unis ont un régime dual de propriété des réseaux, le secteur public restant cependant prédominant. Toutefois, même lorsque le réseau est essentiellement sous contrôle public, la création d'entreprises "parapubliques" ou publiques, dotées d'une large autonomie financière et institutionnelle, devient une pratique courante. Plus généralement, on assiste dans la zone OCDE, à un renforcement du rôle du secteur privé dans la gestion des services d'eau.

En dehors de la zone OCDE, les investissements cumulés dans des projets privés de distribution d'eau et d'assainissement ont enregistré une forte progression dans les pays en développement, passant de moins de 2 milliards d'USD en 1992 à près de 35 milliards d'USD en 2000. Cette évolution s'est nettement ralentie ces dernières années (voir graphique). En effet, sur les marchés émergents, un nombre croissant de projets dans le secteur de l'eau, menés dans le cadre d'un partenariat public-privé, se trouvent aujourd'hui en difficulté. Des opérateurs privés semblent avoir commencé à réagir en se retirant de certains de ces marchés.

Malgré le développement considérable ces dernières années des partenariats public-privé dans le secteur de l'eau en zone urbaine, on constate que les opérateurs privés n'approvisionnent encore que 3 % de la

**Tableau 2. Part des partenariats public-privé sur les plus gros marchés de l'eau en zone urbaine dans les pays de l'OCDE (en % de population desservie)**

Pays	Gestion par le secteur public	Gestion par le secteur privé
Allemagne	96%	4%
France	20%	80%
Royaume-Uni	12%	88% (100 % en Angleterre)
Pays-Bas	100%	
États-Unis	85%	15%

Source: BIPE (2001), Prix de l'eau - Éléments de comparaison entre modes de gestion en France et en Europe, Paris

### Encadré 1 : Bucarest privatise ses services d'eau municipaux

L'entreprise française Vivendi a remporté l'appel d'offres visant à privatiser les services d'eau municipaux de Bucarest par la conclusion d'un contrat de concession. Cette opération constitue la plus importante privatisation d'une régie municipale d'eau jamais réalisée en Europe centrale et orientale. Les contrats ont été signés en mars 2000 par Vivendi, à l'issue d'une procédure dans laquelle la Société financière internationale (SFI) a été le conseiller principal de la municipalité de Bucarest.

A l'heure actuelle, RGAB, la régie de la municipalité de Bucarest, assure les services de distribution d'eau et d'assainissement pour les 2.3 millions d'habitants de la capitale roumaine. En 1995, RGAB avait obtenu auprès de la Banque mondiale un prêt à long terme de 25 millions d'USD pour réhabiliter une partie de son réseau de distribution d'eau et moderniser le système de comptage. Mais la faiblesse des tarifs appliqués et le taux relativement élevé de non-paiement des factures n'ont pas permis à la régie de mener à bien cette rénovation. Le nouveau contrat de concession porte sur la gestion complète des services de traitement et de distribution d'eau potable ainsi que d'assainissement. Vivendi appliquera la structure tarifaire suivante : une hausse de 15 % en termes réels la première année, aucun ajustement les quatre années suivantes, puis un ajustement à la baisse par la suite. Selon les premiers calculs, le tarif moyen durant la durée de la concession sera inférieur d'environ 35 % au tarif actuel qui est de l'ordre de 3162.80 ROL. Selon la municipalité de Bucarest, la qualité et l'expérience de l'opérateur sélectionné, la compétitivité de l'offre tarifaire qui bénéficiera directement aux consommateurs, et la transparence de la procédure d'évaluation des soumissions contribueront à la fiabilité des services proposés. Ce projet a bénéficié d'une assistance technique importante des gouvernements du Danemark, du Japon et des Pays-Bas.

Source: OCDE, (2000), *Global Trends in Urban Water supply and Waste Water Financing and Management : Changing roles for the Public and Private Sector*, Paris

population des pays pauvres ou émergents<sup>3</sup>. A l'échelle mondiale, environ 200 millions de personnes sont aujourd'hui desservies par des exploitants privés<sup>4</sup>. ■

### Quels sont les principaux obstacles aux partenariats public-privé dans le monde en développement ?

Les réseaux de distribution d'eau nécessitent des coûts d'investissement extrêmement élevés, qui sont nettement supérieurs à ceux d'autres services d'infrastructure. Ils sont essentiellement financés par des emprunts d'une durée aussi longue que le permettent les conditions du marché. Compte tenu des coûts initiaux élevés, la période d'amortissement est extrêmement longue, ce qui exige une stabilité optimale des flux de recettes. Les services d'eau en zone urbaine constituent aussi une activité dont le retour sur investissement est relativement peu élevé. Du fait

de ces spécificités sectorielles, les exploitants privés sont particulièrement sensibles à la qualité du climat d'investissement et au niveau de risque, ce qui constitue un obstacle important aux partenariats public-privé dans nombre de régions du monde.

Outre les primes de risque, dont les investisseurs privés ont besoin pour opérer dans des régions où le niveau de risque politique et économique est élevé, et qui peuvent empêcher certains projets de se concrétiser, plusieurs autres freins à l'expansion des partenariats public-privé dans le secteur de l'eau du monde en développement ont été mis en évidence lors d'une récente conférence OCDE/Banque mondiale<sup>5</sup>. Les principaux obstacles sont présentés ci-dessous.

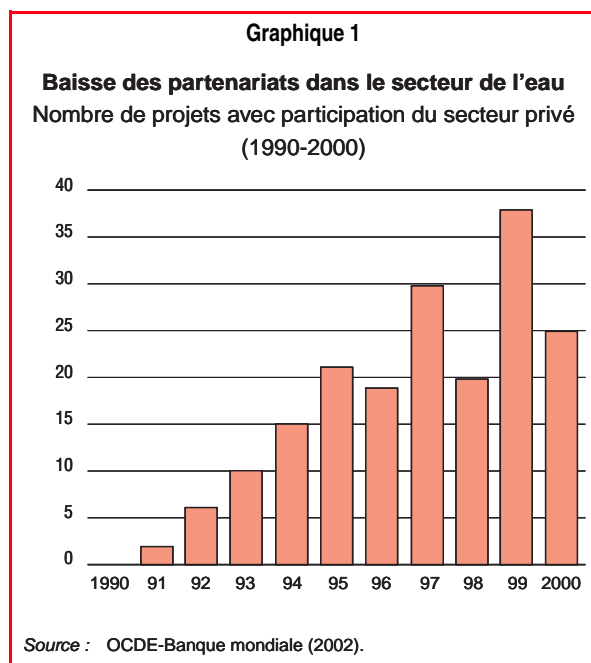
Dans les contrats de concession qui sont prépondérants (plus de 82 % de l'investissement cumulé pour 1990-2000)<sup>6</sup>, le secteur privé assure la gestion et

3. Groupe de travail international sur le financement des infrastructures de l'eau, *op. cit.*

4. Owen, David Lloyd, (2002) *The European Water Industry - Market Drivers and Responses*, CWC Publishing, Londres.

5. OCDE/Banque mondiale (2002), *Private Sector Participation in Municipal Water Services in Central and Eastern Europe and Central Asia*, Conference Proceedings, 10-11 avril 2002, Paris.

6. OCDE/Banque mondiale (2002), *Private Sector Participation in Municipal Water Services in Central and Eastern Europe and Central Asia*, Conference Proceedings, 10-11 avril 2002, Paris



l'exploitation, l'entretien et l'investissement : il est donc exposé à une multiplicité de risques, répartis qui plus est de manière inadéquate entre les acteurs. En effet, nombre de partenariats public-privé sont conçus de telle manière qu'il incombe à l'opérateur privé de supporter, directement ou indirectement, les risques politiques, réglementaires et de change, en plus de tous les risques d'exploitation et d'investisse-

ment. On se rend compte de plus en plus que, dans la mesure où les exploitants privés n'ont pas de prise sur la première catégorie, ce n'est probablement pas le meilleur mode de répartition des risques. Les pouvoirs publics des pays en développement et les donateurs/institutions financières internationales peuvent aider à assumer tout ou partie de ces risques. Les risques de change pourraient aussi être réduits en développant le financement en monnaie nationale partout où cela est possible.

Les systèmes réglementaires des pays hôtes étant souvent insuffisants et instables, l'opérateur privé se trouve confronté à une grande incertitude concernant ses flux de trésorerie futurs, dans la mesure où il est impossible de prévoir des éléments de coût essentiels (tels que les besoins en matière de traitement des eaux usées) ou les recettes (la tarification, notamment). Cette situation et l'insuffisance des taux d'exécution des contrats sont les principales raisons pour lesquelles nombre d'économies émergentes et de pays en développement recourent peu aux partenariats public-privé (tableau 3). L'assistance technique des donateurs peut contribuer à lever beaucoup de ces obstacles en appuyant le renforcement des capacités et la réforme institutionnelle mais, en dernier ressort, un engagement politique est indispensable.

La clef de la réussite des partenariats public-privé réside en effet dans l'engagement politique, à tous les niveaux d'administration, car les consommateurs

### **Encadré 2 : Les travaux sur les partenariats public-privé dans le secteur de l'eau menés par le Groupe d'étude de l'OCDE chargé de la mise en œuvre du Programme d'action environnementale (PAE)**

Le Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du Programme d'action environnementale pour les pays d'Europe centrale et orientale (Groupe d'étude du PAE), dont l'OCDE assure le secrétariat, mène depuis plusieurs années d'importants travaux sur la question des réformes du secteur de l'eau en zone urbaine dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Certaines de ses activités visent à mieux faire connaître les PPP dans le secteur de l'eau de ces pays.

En 2000, le Groupe d'étude du PAE a organisé à Almaty (Kazakhstan) une grande conférence des ministres de l'Environnement, des Finances et de l'Économie de cette région pour examiner la nécessité d'une réforme du secteur de l'eau en zone urbaine. Un des axes de réflexion a porté sur le rôle que les PPP pourraient jouer dans cette réforme. La conférence a débouché sur l'adoption par les ministres de Principes directeurs pour la réforme du secteur de l'eau dans les pays de l'EOCAC1.

A l'issue de cette grande conférence, un dialogue entre secteur privé, donateurs et institutions financières internationales a été instauré conjointement avec la Banque mondiale. Il vise essentiellement à identifier les principaux obstacles à l'amélioration de la qualité des partenariats public-privé et à leur développement dans la région de l'EOCAC, et à rechercher les moyens de les éliminer.

Source : OCDE, (2001), Water Management and Investment in the New Independent States, Paris.

**Tableau 3. Évaluation des risques par pays ECO/EOCAC d'après une enquête menée auprès d'opérateurs privés**

Pays	Risque d'exploitation	Faiblesse de la tarification	Perspectives médiocres de rentabilité	Intensité de la concurrence	Risque financier	Guerre, troubles civils	Risque réglementaire	Interdiction réglementaire	Rupture de contrat	Risque macro-économique	Instabilité politique	Interférence politique	Man-que d'intérêt du bénéficiaire	Autres
Pologne	0,8	1,3	0,9	1,1	1,1	0,3	1,5	0,4	1,0	1,3	0,6	1,4	0,8	0,8
République tchèque	0,6	0,9	1,0	1,6	1,0	0,3	0,7	0,3	0,9	1,1	0,6	1,4	0,4	0,0
Estonie	1,3	0,7	0,7	1,3	1,0	0,3	1,7	0,3	1,0	2,0	0,7	1,3	0,0	0,0
Lettonie	1,3	0,7	0,7	1,3	1,0	0,3	2,0	0,3	1,0	2,0	0,7	1,7	0,3	0,0
Lituanie	1,3	0,7	0,7	1,3	1,0	0,3	2,0	0,3	1,0	2,0	0,7	1,7	0,3	0,0
République slovaque	0,7	2,0	1,5	1,1	1,4	0,4	1,6	0,7	1,3	1,3	0,9	1,4	0,4	0,0
Hongrie	0,5	1,8	1,2	1,3	1,3	0,5	1,4	0,5	1,2	1,0	0,5	1,7	0,7	0,0
Slovénie	0,7	0,8	0,7	1,0	1,0	0,5	1,2	0,5	0,7	1,5	1,1	1,0	0,0	0,0
Croatie	1,1	2,0	1,3	1,0	1,7	1,3	1,7	0,9	1,4	2,0	1,3	1,4	0,0	0,8
Turquie	1,0	1,3	0,8	1,7	2,1	0,8	1,5	0,3	1,5	2,0	1,5	1,8	0,5	0,0
Fédération de Russie	1,5	1,7	1,2	1,0	1,5	0,8	1,5	1,5	1,7	1,9	0,8	1,6	0,3	0,8
Azerbaïdjan	1,8	1,8	1,8	1,0	2,0	1,6	1,4	1,6	1,8	2,2	1,6	1,7	0,6	1,0
Kazakhstan	1,8	1,5	1,5	0,8	2,0	1,5	2,0	1,4	2,0	2,3	1,6	2,0	0,8	1,3
Ouzbékistan	2,0	2,0	1,5	0,8	2,3	1,8	2,0	1,4	1,8	2,0	1,8	2,3	0,8	1,3
Turkménistan	2,0	2,0	1,5	0,8	2,0	1,8	2,0	1,8	2,0	1,5	1,6	1,7	0,8	2,0
République kirghize	2,0	2,0	1,8	0,8	2,0	1,8	2,0	1,8	1,8	2,3	1,6	2,3	0,8	0,7
Tadjikistan	2,0	2,0	1,5	0,8	2,0	2,3	2,0	1,8	2,0	2,0	2,0	2,3	0,8	1,3

Légendes : (3) = raison principale/risque principal, (2) = une des raisons principales/un des risques principaux; (0) = raison non significative/risque non significatif

Code couleur :

< 0,75

0,75-1,5

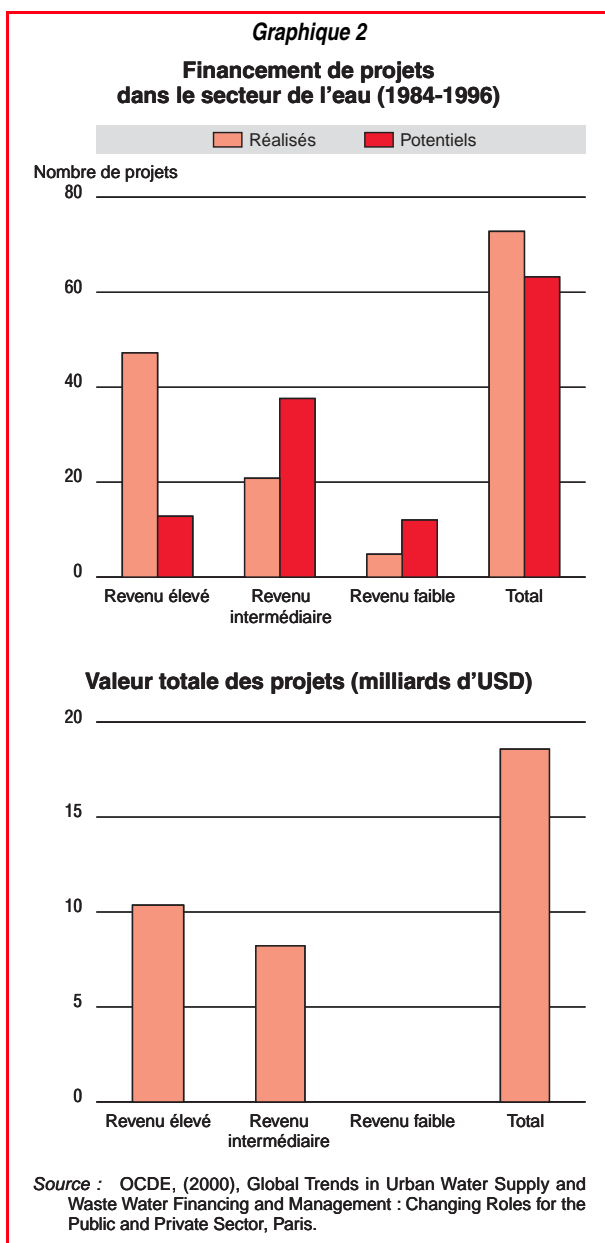
1,6-2,25

> 2,26

Source : OCDE/Banque mondiale (2002), Private Sector Participation in Municipal Water Services in Central and Eastern Europe and Central Asia, Conference Proceedings, 10-11 avril 2002, Paris

comme nombre de responsables politiques ont conscience que l'eau est bien plus qu'un simple produit. Cet aspect a parfois été négligé, ce qui s'est traduit par un recul accéléré du soutien politique dès que les projets rencontraient leurs premières difficultés. Assurer un engagement politique fort en faveur de partenariats public-privé exige du temps pour procéder aux consultations nécessaires des différents acteurs, renforcer les capacités, et réaliser des études permettant de définir les avantages et les inconvénients des autres solutions envisageables.

Enfin, nombre de partenariats public-privé ont rencontré des difficultés pour ne pas avoir suffisamment prêté attention aux conséquences sociales de la participation du secteur privé : en effet, celle-ci se traduit souvent par une hausse des tarifs, liée à une évolution vers la récupération intégrale des coûts d'exploitation et d'entretien par le biais de la tarification. En outre, on constate une méfiance de la population vis-à-vis des institutions impliquées dans les projets de PPP. Si un accès continu aux services d'eau n'est pas assuré aux catégories les plus pauvres à un coût raisonnable, et si



la prise de décision ne fait pas l'objet d'une transparence suffisante, il faut s'attendre à une forte résistance sociale aux partenariats public-privé. Pour la réussite de ces projets, il est donc indispensable de veiller à mettre en place des mesures de protection sociale avant ou parallèlement à l'instauration des partenariats. ■

## Quelles sont les perspectives de développement des partenariats public-privé dans le secteur de l'eau en zone urbaine ?

Même si ces obstacles sont levés, il faut admettre que les partenariats public-privé ne sont pas la panacée que certains voudraient y voir. Des partenariats impliquant des opérateurs internationaux du secteur privé ne sauraient résoudre l'ensemble des problèmes du secteur de l'eau, ni être instaurés dans tous les pays. À l'évidence, le secteur privé n'interviendra que si un certain nombre de ses exigences de rentabilité sont satisfaites, ce qui limite considérablement les perspectives de développement de ces partenariats.

D'une part, pour certaines des raisons mentionnées précédemment, le gros des investissements réalisés dans le cadre de partenariats public-privé dans le secteur de l'eau se concentrera probablement sur les pays de l'OCDE et les économies émergentes où les conditions-cadres sont les plus favorables aux investisseurs étrangers. Tel a été le cas par le passé et la situation ne devrait pas évoluer notablement dans l'avenir. Près de 100 % des partenariats public-privé (en valeur) ont été réalisés dans des pays à revenu élevé ou intermédiaire, laissant en marge la plupart des pays les moins avancés (figure 2). L'Afrique subsaharienne, par exemple, n'a bénéficié que de moins de 0.2 % de l'ensemble des investissements privés dans le secteur de la distribution de l'eau et de l'assainissement<sup>7</sup>.

D'autre part, il n'existe qu'un nombre limité d'opérateurs internationaux dans le secteur de l'eau et leurs capitaux humains et financiers ne permettent d'assurer qu'un nombre restreint de projets. Les trois plus grands opérateurs privés représentent plus de la moitié du marché mondial. Les partenariats public-privé dans les pays non membres de l'OCDE se concentrent donc sur les zones urbaines susceptibles de générer les flux de recettes les plus importants et d'offrir les meilleures opportunités de réaliser d'importantes économies d'échelle, c'est-à-dire, en règle générale, les agglomérations de 500 000 habitants et plus. Les zones rurales et les villes de petite ou moyenne taille ne réussissent pas (ou rarement) à capter l'attention des opérateurs privés internationaux.<sup>8</sup>

7. *Projet des Nations Unies pour le millénaire (2003), Achieving the Millennium Development Goals in Water and Sanitation - Background Issues Paper - Equipe spéciale des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement.*

8. *Même si certains investisseurs cherchent à convaincre les petites municipalités de fusionner leurs systèmes avec ceux de leurs voisins de façon à atteindre une certaine masse critique.*

Si le champ d'intervention possible d'opérateurs privés internationaux est donc manifestement limité, il existe cependant des possibilités de participation de nouveaux entrants dans le marché de l'eau en zone urbaine. La mobilisation de ces nouveaux acteurs, dont le secteur privé dans les pays en développement et les petites et moyennes entreprises dans les pays de l'OCDE, pourrait contribuer à élargir considérable-

ment les perspectives de développement futur des PPP. ■

### Pour plus d'information

Des informations complémentaires sur cette Synthèse peuvent être obtenues auprès de Peter Börkey à la Direction de l'environnement (email : peter.borkey@oecd.org, tél. : (33-1) 45 24 13 85). ■

### Autres lectures

- **Water management and investment in the New Independent States**, 2001  
ISBN 92-64-18701-4, €37, 144p
- **Améliorer la gestion de l'eau : l'expérience récente de l'OCDE**, 2003  
ISBN 92-64-09949-2, €24, 144p
- **Private sector participation in municipal water services in Central and Eastern Europe and Central Asia, Conference Proceedings**, 10-11 avril 2002 - Disponible sur : [www.oecd.org/env/eap](http://www.oecd.org/env/eap)
- **Global Trends in Urban Water Supply and Waste Water Financing and Management : changing Roles for the Public and Private Sector**, 2000  
Disponible sur : [www.oecd.org/env/eap](http://www.oecd.org/env/eap)
- **Environmental financing strategies - Experience and perspectives**, à paraître
- **Examens des performances environnementales de l'OCDE. Gestion de l'eau : Performances et défis dans les pays de l'OCDE**, 2003  
ISBN 92-64-101349

**Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne**  
[www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)  
**Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne**  
[www.sourceocde.org](http://www.sourceocde.org)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques, Direction des relations publiques et de la Communication.  
 Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

### Où nous contacter ?

#### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de BERLIN  
 Albrechtstrasse 9/10  
 D-10117 BERLIN  
 Tél. : (49-30) 2888353  
 Fax : (49-30) 28883545  
 E-mail : berlin.contact@oecd.org  
 Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

#### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE de WASHINGTON  
 2001 L Street N.W., Suite 650  
 WASHINGTON D.C. 20036-4922  
 Tél. : (1-202) 785 6323  
 Fax : (1-202) 785 0350  
 E-mail : washington.contact@oecd.org  
 Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
 Toll free : (1-800) 456 6323

#### FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS  
 2, rue André-Pascal  
 75775 PARIS Cedex 16  
 Tél. : 33 (0) 1 45 24 81 81  
 Fax : 33 (0) 1 45 24 19 50  
 E-mail : sales@oecd.org  
 Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

#### JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO  
 Nippon Press Center Bldg  
 2-2-1 Uchisaiwaicho,  
 Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-0011  
 Tél. : (81-3) 5532 0021  
 Fax : (81-3) 5532 0036/0035  
 E-mail : center@oecdtokyo.org  
 Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

#### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du MEXIQUE  
 Av. Presidente Mazaryk 526,  
 Colonia: Polanco,  
 C.P., 11560  
 MEXICO D.F.  
 Tél. : (00.52.55) 5281 3810  
 Fax : (00.52.55) 5280 0480  
 E-mail : mexico.contact@oecd.org  
 Internet : [www.rtn.net.mx/ocde/](http://www.rtn.net.mx/ocde/)